

AGREMENT DE DIRECTION**ARRETE N° 2022-028****Institut de Formation Auxiliaires de puériculture (IFAP)****rattaché à l'Hôpital de pédiatrie et de rééducation**

Route de la Grouaille 78830 BULLION

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n°2022-003 du 4 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 27 décembre 2021 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 4 février 2022 ;

La présidente du conseil régional décide :**Article 1 :**

Monsieur Jean-Marc BOUSSARD est agréé en qualité de directeur de l'Institut de formation auxiliaires de puériculture (IFAP), de l'Hôpital de pédiatrie et de rééducation (HPR), institut situé à Bullion.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire,
Le 08 février 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des
relations avec les organismes
Laurence LARIDANT

